

bre. Les curieux sont très peu nombreux sur le trottoir. On quête pour les gravistes de Montcau.

Autour du monument élevé aux victimes du travail, un certain nombre de personnes font le service. Le commissaire de police du 5^e arrondissement, assure le service d'ordre avec ses agents.

Un moment où les délégations arrivent devant le monument, un curieux pose le cri de Vive la Commune ! qui est repris, d'ailleurs, sans écho.

Quand les couronnes ont été déposées sur le terre, l'adjoint au maire Van Waerebeke s'avance sur le tonbe et prononce un discours. Dans le style du parti, avec la violence qu'on lui connaît, il fait des déclarations haineuses contre le « rapacité capitaliste », sur qu'il attribue, selon lui, la mort des malheureux victimes.

« Les mêmes sont éternels que c'est le dédain des patrons pour leurs ouvriers qui est cause des accidents d'usine. Les lois protectrices du travail sont, pour lui, inutiles parce qu'elles ne sont pas appliquées. L'inspection du travail est insuffisante ; pour qu'elle fasse effet il faudrait multiplier le nombre des inspecteurs et supprimer les pénalités ! »

Mais ces reproches seraient encore insuffisants, car le citoyen Van Waerebeke ne voit la solution de ces problèmes que dans une « société collectiviste ou communale, maîtres de ses instruments de travail ». La bourgeoisie républicaine ne fait pas mieux, en effet, que la monarchie en l'empire. En termes très durs, il reproche au gouvernement actuel ce qu'il appelle les massacres de Châteaux.

Les assistants applaudissent cette harangue de club fort déplacée sur une tombe, tandis que le curieux de tout à l'heure, qui semble avoir trop copieusement déja pour fêter le 1^{er} Mai, s'écrite en manière de conclusion : A bas Roboux !

Les délégations à l'Hôtel-de-Ville. En sortant du cimetière, le cortège s'est reformé et s'est rendu directement à la « Paix », où il est reparti, peu après, pour l'Hôtel-de-Ville.

Les délégations sont arrivées à la Mairie, vers midi et demi. Les citoyens Henri Carrette, maire, entouré de ses adjoints, les attendait sur le perron. Elles ont défilé en chantant l'« Internationale », accompagnées par la fanfare la « Paix ». En passant sur la Place, l'une des fanfares a exécuté la « Flamandienne ».

Les délégués sont ensuite reçus dans la salle des adjudications, par l'administration municipale. Au nom des syndicats et des dix-huit sections du parti collectiviste, le citoyen Henri Lefebvre, secrétaire de la section roubaissienne du parti, a donné lecture des revendications ouvrières, qui sont les mêmes que celles des années précédentes.

Les suivantes, concernant les ouvriers du bâtiment, ont été ajoutées :

Que l'Etat, le département et la Commune, mettent dans le cahier des charges l'obligation formelle aux entrepreneurs : 1^o de pourvoir pour les travaux soumissionnés que des ouvriers syndiqués ; 2^o de faire respecter scrupuleusement la loi du 30 mars 1898, fixant la journée de travail à onze heures, certaines parties ne se gênent pas à l'appliquer, malgré la surveillance dont ils sont l'objet pour augmenter cette limite d'heures.

Néanmoins nous réclamons énergiquement la journée de travail de huit heures, avec le minimum de salaire.

En quelques mots, le citoyen Carotte a déclaré que, comme les années précédentes, il ferait parvenir ces revendications au groupe socialiste de la Chambre. Il a ensuite bu à la réussite de la fête du 1^{er} Mai.

Les sociétés musicales avaient été reçues également par l'administration. La fanfare la « Paix » a joué, pour finir, l'« Internationale ».

Les manifestants sont ensuite reformés en cortège pour se rendre à la « Paix ».

L'ascension du ballon « Le Titan ». L'ascension d'un ballon est toujours l'un des numéros les plus populaires du programme des fêtes publiques.

Dimanche, pendant toute la journée, de nombreux curieux ont assisté, sur la Grande-Place, au gonflement du « Titan », un aérostat cubant 800 mètres.

Le soir, vers six heures, au moment de l'ascension, la place était noire de monde.

A six heures 15, tous les préparatifs étaient terminés et M. J.-B. Glorieux, l'aronaute roubaissien qui commandait dans la nacelle avec un amateur de la ville.

Dans une autre nacelle plus petite, reliée à un parachute, le fils de M. Glorieux, prenait place.

Au traditionnel : Lâchez tout ! le « Titan » s'éleva lentement dans les airs, au son de la « Marsillaise ». L'air était calme, l'aérostat après avoir plusieurs minutes au-dessus de Roubaix, prit la direction de Lille et s'éleva au-dessus du Blanc-Beau, à une hauteur de 600 mètres environ. C'est à ce moment que le fils de M. Glorieux opéra sa descente en parachute. Ce spectacle, toujours très impressionnant, a été vu, très distinctement par les milliers de spectateurs qui stationnaient encore sur la Grande-Place. Le parachute est tombé, près de l'Allumette, dans un champ.

Soulagé d'un poids, relativement important le « Titan » fit un bond formidable et s'éleva à 3.000 mètres d'altitude. A cette hauteur, les aérostats rencontrèrent un courant qui, cette fois, les dirigea vers la frontière belge, en passant au-dessus de Roubaix.

Arrivés à Watroux, le vent changea encore et ramena, une seconde fois, l'aérostat vers Roubaix. Mais M. Glorieux après avoir réussi à se maintenir pendant quelque temps au-dessus du hameau de Grimont, fit fonctionner la soupape et le « Titan » descendit rapidement dans un champ.

L'atterrissage se fit dans d'excellentes conditions. L'ascension avait duré exactement 1 heure 10.

M. Glorieux et son compagnon revinrent dans la soirée à Roubaix en voiture.

Les concours de chant. C'est au Théâtre Couvreur et dans la salle de la coopérative « La Paix » qu'ont eu lieu les concours de chant ; ils ont été très suivis comme d'ordinaire.

Les concours de déclamation. Comme les autres années, des concours de déclamation ont eu lieu dans les salles de Mme Dominique, rue de l'Allouette, et de M. Pierre Motte.

Il ont attiré un assez grand nombre de concurrents et beaucoup de curieux.

La fête de gymnastique. Une fête de gymnastique a été donnée, à quatre heures, place du Commerce, par la société municipale de la Roubaissienne ; elle a attiré un grand nombre de personnes, qui ont fait fête à nos vaillants gymnastes.

Les mouvements d'ensemble de la fête fédérale de Nice, les exercices simultanés aux barres fixes, les exercices militaires, le travail artistique aux appareils, ainsi que les autres mouvements, ont été donnés avec beaucoup de souplesse et une perfection rare.

La « Fanfare Delattre », qui prêtait son concours à la fête, a obtenu sa bonne part de bravos.

LA SOIRÉE. Les concerts. — Les Illuminations. Le temps est resté beau toute la soirée. Aussi une foule énorme s'est-elle rendue au square Pierre-Catteau, où avaient lieu, comme d'habitude, des concerts donnés par les sociétés subventionnées. Le jardin avait reçu sa décoration d'illuminations et présentait un aspect féerique. Les concerts ont été dirigés par la « Grande-Harmonie » qui a donné une magnifique soirée.

L'Hôtel-de-Ville était illuminé à giorno, la Grande-Place et la Place de la Liberté étaient encadrées de cordons de lumière.

Des bals populaires ont été donnés en plein air dans plusieurs quartiers, ils ont attiré assez peu de monde.

A TOURCOING. La « Fête du Travail », célébrée dimanche, à l'initiative des socialistes militants de la ville s'est terminée par une manifestation toute pacifique. Les syndicats ont

voqué le matin pour neuf heures trois quarts, rendre place du Calvaire, lieu de la formation de la société des gravistes de Montcau.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à 9 heures et s'est dirigé vers le monument élevé aux victimes du travail.

SAVON PARIS-MENAGE pour le linge et pour les laines. Chronique Locale ROUBAIX

L'horrible crime de la rue des Longues-Haies. — Nous avons pu de chance à ajouter, aujourd'hui, dix dix récents très détaillés que nous avons donné, samedi et dimanche, de l'horrible drame qui s'est déroulé, rue des Longues-Haies, dans la soirée de vendredi.

L'enquête sera continuée, lundi, à Roubaix, par M. Siquière, commissaire de police du 3^e arrondissement, et à Lille, par M. Delalé, juge d'instruction.

Les funérailles de Jeanne Naoms, la malheureuse victime, auront lieu, lundi.

NOB ARTISTES. — Samedi à 6 heures, à la vitrine de M. Desobry-Soleil, Grande-Rue, une table de genre signée d'un de nos jeunes artistes roubaissiens, M. Paul Philippe.

Cette œuvre, le « Goutier », avait été très favorablement accueillie par tous les amateurs.

« Un tout jeune élève de nos écoles », disait le « Drapeau », — M. Philippe, expose un « Goutier », où déjà se montrent les qualités sérieuses. Peut-être le fond de la salle où l'action se passe, n'est-il pas assez enveloppé, mais les personnages sont bien plantés, la scène est vivue : c'est plein de promesses.

La critique qui accompagne la mention de l'œuvre prouve qu'il y a chez le jeune artiste roubaissien, de sérieuses dispositions et nous espérons les voir s'affirmer dans quelques mois à l'Exposition de la Société Artistique.

Nous devons ajouter que M. Paul Philippe est un élève du maître Pharaon de Winter.

UN VOL A LA TIRE A L'EGLISE SAINT-SEPIULCRE. — Un pickpocket a profité de l'affluence de fidèles, qui avait lieu en l'église Saint-Sépulcre, dimanche matin, à huit heures, à l'occasion de la cérémonie des prières pour les défunts de la rue de Wasquehal, pour dérober à un habitant de la rue de Wasquehal, cour Saint-Joseph, 12, Mme Raspasart. Ce portemonnaie renfermait la somme de 30 francs.

La victime de ce vol a porté une plainte à M. Lecomte, commissaire de police du 2^e arrondissement.

UN VOL DE LINGE. — Dans l'après-midi de samedi, un malfaiteur resté inconnu a pénétré dans l'habitation de M. Phénon Ocleaer, rue de Lille, quartier de la Brasserie, 6. Cet individu a volé dans la cuisine du linge d'une valeur de 15 francs. Une enquête est ouverte.

LA FRAUDE. — Samedi soir, vers cinq heures et demie, les préposés des douanes Arsène Bailly et Edouard Faes, de Roubaix, étaient de service aux alentours de l'église Saint-Jean-Baptiste lorsqu'ils aperçurent trois individus qui, à leur vue, prirent la fuite. Les douaniers se mirent à leur poursuite, et réussirent à arrêter d'un d'eux. C'est un journalier originaire de Lannoy et demeurant à Heun, Douvrouler, âgé de 16 ans. Il portait un sac renfermant contenant du café et du tabac représentant une valeur de 29 francs. Cet homme a été écroué à la gendarmerie de Lannoy dimanche matin.

ENTRETIENS DU LUNDI 6 MAI 1901. — Mme Valois, née Caroline Defrenne, neuf heures un quart, église de Seclin. — M. Jean Timmermans, huit heures et demie, église St-Sépulcre. — M. Lidoire Guyot, quatre heures, église St-Joseph.

OBITS DU MEME JOUR. — M. Adolphe Julienne, neuf heures, église St-Eloi (Blanc-Beau). — Mme veuve Emilie Barbouin, née Elise Etienne, dix heures, église St-Sépulcre. — M. Jean Vanhuynt, neuf heures, église St-Germain (Mouvaux). — Mme veuve Louis Delcourt, née Zénobie Mullier, neuf heures et demie, église du Sacré-Coeur.

Le bureau d'ostéopathe est pur. Le kilo gr. 3,50. — Frais demi-seul, 3,30 — Rue du Bois 13.

COMMUNICATIONS. ROUBAIX. — Association des anciens élèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Offres d'emplois intéressant les groupes Architecture et Teinture. — Prendra renseignements sur le livre d'emplois déposé à la bibliothèque.

CHOEUR. — La Commission de l'Union Symphonique a le regret d'annoncer à ses membres la mort de leur regretté camarade, César Flétel. Elle leur prie de vouloir bien se trouver au local de la Société, mardi, à huit heures et demie, afin d'assister en corps aux funérailles.

La société « Les Joyeux Bouchonniers » a le regret d'annoncer à ses membres la mort de leur regretté camarade, César Flétel. Tous les sociétaires sont priés de se rendre au local, mardi, à huit heures et demie, afin d'assister aux funérailles. — La Commission.

LANNoy. A PROPOS DU CONCOURS DE DOUAL. — Dimanche matin, le président du Comité municipal de Lannoy, M. le Maire de Douai, un avis l'informant que le concours musical qui devait avoir lieu, à Douai, le 7 juillet prochain, était supprimé. Cette nouvelle a produit en ville une déception, car, comme nous l'avons dit, toutes les dispositions étaient prises pour le concours, et ce n'est pas sans regret que la fanfare va se réunir incessamment pour examiner le cas et décider s'il y aura lieu d'aller à un autre concours.

UNE RÉUNION MOUVEMENTÉE DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Fiers s'est réuni, en session ordinaire de mai, dimanche, à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Goubu, maire. Les vingt-deux membres du Conseil sont présents. Dès l'ouverture de la séance, M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

M. le Maire : Vous demande, M. Bonte, n'arrive pas en temps opportun ; je vous ferai connaître tout à l'heure les motifs de la Commission spéciale. M. Bonte demande la parole pour interpellé le Président. « Je m'étonne, dit-il, que la question de l'éclairage qui a été examinée il y a plus d'un an, par une Commission spéciale, puis votée par le Conseil, soit, de nouveau, portée à l'ordre du jour. Je vous demande, M. le Maire, de vouloir bien réunir de suite la Commission spéciale, pour qu'elle sache quelle mesure elle doit prendre devant une nouvelle discussion. »

Stipendés des pauvres, nous avons adressé une invitation à la fanfare de cette section, qui n'a pas même daigné nous répondre, et nous avons été obligés d'avoir recours à la musique de Wasquehal.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.

M. Bonte a dit qu'il n'appartient pas au Conseil de donner des ordres à une société musicale ; il a demandé à plusieurs reprises, que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux. Cette musique, ajoutait-il, n'a jamais pu être entendue qu'à des heures où elle n'est pas jouée, et il a demandé que l'on supprime l'« Association » (sic) accordée à la Fanfare de Breceux.